

Budget prévisionnel pour l'UNIRS en 2024
En fonction des propositions validées par l'AG de l'UNRS et par Solidaires

Principe de départ : l'UNIRS devient membre de Solidaires, et fonctionne comme une structure de Solidaires :

- **L'UNIRS reverse à Solidaires une cotisation** basée sur le nombre d'adhésions directes recensées chaque année (entre 400 et 450 chaque année). Son montant est fixé par Solidaires (4,67 € en 2023) **soit en 2023 : $411 \times 4,65 = 1919,37$ €**. L'Unirs n'utiliserait plus son système de cotisation forfaitaire à trois tranches (ni pour les UDIRS, ni pour les structures nationales, soit une perte pour l'UNIRS de 2 560 €).
- **L'UNIRS prend en charge l'ensemble des frais des camarades de province** qui viennent aux CA pour une structure départementale. Pour l'AG, ce sont les UDIRS qui payent les frais des camarades mandaté-es, mais certaines exceptions peuvent être envisagées lorsque la trésorerie de certaines UDIRS est très faible.

Les conséquences financières

Pour le CA : 8 par an dont 2 sur deux jours.

Participation moyenne aux CA entre 13 et 20 camarades. Soit une moyenne de 16.

Les frais concernés sont le transport (billet SNCF) et l'hébergement (jusqu'à 140 € maxi par nuitée) lorsque nous pouvons aller à Kellermann (La Ligue) c'est 90 €.

Pour l'hébergement il faut compter en moyenne une dizaine de camarades. **Jusqu'ici une moitié a une prise en charge de ces frais par leur structure (Udirs, Solidaires local ou syndicat de rattachement).**

Pour les repas, c'est pris en charge par l'UNIRS pour le midi avec participation de chaque participant pour un montant de 5 €. Pour celles et ceux qui ont besoin d'une nuitée et qui dînent, la base de remboursement est fixée à 20 € maxi (sur facture).

Pour l'AG qui se tient une fois par an, une cinquantaine de participant-es mandaté-es par leur structure locale ou nationale y participe.

Le repas est pris en charge par l'Unirs avec participation de 5 € par personne.

Les frais de transport de certain-es participant-es sont pris en charge par l'UNIRS lorsque leur structure de mandatement ne dispose pas de moyens suffisants pour financer...

Autres frais : c'est assez classique : frais du secrétariat (frais de bureau, déplacement, manifs).

Nouveauté : depuis 2023 L'UNIRS est sollicitée pour participer à des rencontres syndicales européennes qui se traduisent par des coûts conséquents surtout en matière de transports (avion). Deux camarades principalement y participent : Jacky et Christian).

Sur cette base, quel budget proposer pour l'année 2024 ?

Ce budget prévisionnel s'appuie sur le nombre d'adhérent-es de 2023 (enregistré au 1^{er} octobre) :

6246 adhésions issues de structures nationales

411 adhésions directes au sein des UDIRS (qui sont celles représentées par l'UNIRS dans les instances de Solidaires)

Total : **6 657 adhérent-es en 2023**

Ressources :

- Adhésions directes (sur la base de 6€) = $411 \times 6 = 2\ 466$
(À ce stade le montant de 6 euros n'est pas validé (doit faire l'objet d'une décision lors de l'AG de décembre 2024).
- Reversement d'une partie de la cotisation des structures nationales par la trésorerie nationale (trois formules possibles voir fiches)
 - * A- Subvention Solidaires (validée depuis de nombreuses années) : **5000 €**
 - * B- $6\ 246 \times 4,67 \text{ €} = 29\ 169 \text{ €}$ versés à Solidaires par les structures nationales et reversement de 25 % à l'UNIRS = **7 292 €** (arrondi)
 - * C- Reversement d'une part des cotisations reçues par Solidaires sur la même base que les UDIRS soit : 6 €
 $6246 \times 6 = 37\ 476 \text{ €}$ – encaissement à Solidaires des 4,67€ soit 29 169. Reste à reverser à l'UNIRS : **8 307€**
- Participation frais de repas (CA et AG) : **600 €**
- Dons : **100 €** (certaines structures donnent parfois plus)

Total ressources selon la formule validée à l'AG et acceptée par Solidaires :

A – 8166

B – 10 458

C – 11 473

Dépenses :

- Versement cotisation de l'UNIRS à Solidaires : $411 \times 4,67 \text{ €} = 1\ 919,37 \text{ €}$
- Frais CA (hébergement repas transports) : **3 600 €** (une moyenne de 600 euros par CA)
- Frais AG (repas) : **600 €**
- Frais AG (nuitées) : **900 €**
- Frais divers secrétariat : **1 750 €**
- Frais manif (banderoles ...): **150€**
- Frais Europe : **1 200€**

Total dépenses : 10 119,37 €

Soit un solde en fonction de la formule validée :

A = - 1 953 € arrondi

B = + 339 € arrondi

C = + 1 354 € arrondi

La formule B présente un budget quasi à l'équilibre mais n'offre aucune marge de manœuvre en cas d'imprévu sauf à rogner sur certains postes.

La formule A dégage un déficit

La Formule C offre une petite marge de manœuvre.

Les débats en assemblée générale devront déterminer quel scénario choisir en intégrant éventuellement d'autres solutions issues de nos probables débats.